



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°13-2022 – 31 mars 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

MONOLOGUE SOCIAL

Depuis hier l'employeur (UCANSS) a ouvert à la signature les textes issus de la négociation sur les salaires.

Problème : il n'y a aucun signataire. Et cela n'est pas faute de lui avoir rappelé lors de la dernière séance. Peu importe, sans changer aucune virgule et surtout sans prendre aucune de nos remarques en considération, il s'entête à mettre à la signature des textes dont il sait qu'il n'y a pas de signataire.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises sur d'autres sujets, c'est une conception très particulière du dialogue social, qui ressemble plus à un monologue social.

Pour autant la négociation sur les salaires n'est pas terminée puisque d'une part l'employeur nous donne rendez-vous (sans date fixée) pour accorder son supplément à l'intéressement (qui ne répond pas à notre demande) et à l'automne pour évoquer et se calquer éventuellement sur une potentielle augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Pendant ce temps, l'inflation continue de galoper, le pouvoir d'achat de se réduire et les salariés de la Sécu attendent toujours l'augmentation de la valeur du point. Mais il faudrait patienter en se contentant de quelques annonces.

C'est pourquoi le SNFOCOS, associé aux autres organisations syndicales, a adressé un courrier au directeur de l'UCANSS et continue de demander un RDV au Ministère.

Comme dans bien d'autres secteurs d'activité, la mobilisation continue.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Monologue social

Page 2 : Salaires

Courrier intersyndical du
28 mars 2022 à
l'UCANSS

Pages 3 à 5 : INC

Maladie du 29 mars
2022

Déclaration préalable du
SNFOCOS

Retour sur la réunion

**Page 6 : Editorial d'Yves
Veyrier du 23 mars 2022**

Des perspectives
syndicales

**Page 7 : Dossier FO-
Cadres**

Cadre et syndicaliste :
une double casquette
pas facile à porter

**Modernisation du
paritarisme** article InFO
militante « Vaste
négociation, à petits
pas »

**Page 8 : Résultats
élections CA CAF 31 et
CA CAF 13**

Agenda

SALAIRES

COURRIER INTERSYNDICAL DU 28 MARS 2022 À L'UCANSS



UCANSS
À l'attention de Monsieur Raynal LE MAY
Directeur Général
6 Rue Elsa TRIOLET
93100 MONTEUIL

Le 28 mars 2022

Monsieur le Directeur,

Lors des dernières RPN, les Fédérations n'ont cessé de vous rappeler l'urgence et la nécessité d'augmenter la valeur du point pour les salariés de la Sécurité sociale.

Votre seule réponse est de laisser la négociation ouverte, dans l'attente d'une réponse du gouvernement sur le montant et la date d'effet de l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique.

La négociation sur les salaires à la Sécurité sociale n'étant pas terminée et à défaut de mesure unilatérale, nous vous demandons de laisser l'ensemble des protocoles, relatifs à la rémunération des personnels des organismes du régime général de la Sécurité sociale, ouverts à signature jusqu'à la reprise des négociations sur l'augmentation de la valeur du point.

Notre demande est d'autant plus justifiée que nous sollicitons une entrevue auprès de Monsieur le Ministre VERAN sur la revendication d'augmentation significative de la valeur du point.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la FNOS CGT,
Denis LALYS
Secrétaire Général

Pour la FEC-FO,
Laurent WEBER
Secrétaire Section Fédérale
Organismes Sociaux

Pour la CFTC,
Frédéric BELOUZE
Secrétaire Général PSE

Pour la CFE-CGC,
Patrick LAVAUD
Secrétaire Général Sécurité
Sociale

Pour le SNFOCOS,
Eric GAUTRON
Secrétaire Général



INC MALADIE DU 29 MARS 2022

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur Général,

1. Concernant les évolutions du Service Social, en première analyse, nous disons que vous proposez une optimisation et un recentrage de l'action plutôt **qu'ambitionner un véritable projet de travail d'une Carsat de plein exercice** sur l'ensemble de ses prérogatives.

Nous assistons au **recentrage** des précédents quatre axes majeurs à deux très fortement marqués « Assurance Maladie » au dépend de la « Vieillesse », **laissant progressivement les Carsat « sur une seule jambe »**.

La **PDP** (prévention de désinsertion professionnelle), dispositif historique certes, **devient centrale pour ne pas dire unique**. Elle est associée à un deuxième axe, le parcours d'accompagnement en santé, laissant une faible proportion à « l'Aide au Retour à Domicile » et au « Bien vieillir ».

Sur la PDP, en un mot, nous ne pouvons pas comprendre que la **priorité soit mise sur l'aspect quantitatif de l'indicateur plutôt que d'insister sur l'évaluation** de la mobilisation de l'assuré au cours de son parcours.

Sur le passage du service social en réponse de deuxième niveau, le risque est de **nous rendre trop dépendants de nos partenaires** et de leur propre capacité et volonté à faire. Autre conséquence, l'assuré n'aura plus un accès direct au service social, laissant craindre de ne pas répondre suffisamment aux besoins sociaux dans nos périmètres.

De façon plus générale, le SNFOCOS affirme d'autres positions dans la défense des intérêts des Travailleurs Sociaux en Carsat, mais aussi en Caf ou en Ugecam :

- Le SNFOCOS revendique **un travail social conforme à la déontologie et à l'éthique** de nos pratiques professionnelles.
- Le SNFOCOS revendique **une véritable reconnaissance du métier** et cela doit passer par une revalorisation immédiate de 300 euros du coefficient de base.

Le travail social contribue au maintien des personnes insérées socialement bien que touchées par des facteurs de fragilisation. Il repose sur un espace professionnel structuré et des champs de compétences renforcés par des **formations théoriques et pratiques de qualité reconnues à Bac+3**.

Au-delà de la **non reconnaissance et de la perte de sens**, la situation des travailleurs sociaux est aujourd'hui source d'inquiétude et d'incertitude quant au devenir même de leur mission institutionnelle en Caf, en Carsat et en Ugecam.

Les politiques sociales évoluent par le prisme du **rationalisme économique et budgétaire** comme n'importe quelle action soumise à la performance, alors que l'Humain et ses fragilités **devraient être appréhendés** comme une obligation d'inclusion et de développement social par **le pouvoir d'agir et la libération des personnes**.

N'employons plus le terme d'« usager au centre d'un dispositif individualisant ». Laissons aux personnes accompagnées des espaces sans interventionnisme excessif. Faire que les capacités des personnes se transforment en compétences à agir sur leur vie, tel est l'enjeu du travail social.

Les repérages limitatifs des politiques sociales des Carsat ou des Caf par exemple conduisent parfois à une forme de « violence institutionnelle » qui nous mettrait en conflit avec notre éthique :

l'injonction institutionnelle nous place en contradiction entre les intérêts réels des personnes et les intérêts ou les logiques institutionnels.

Le positionnement du travailleur social est en ce sens en tension par le cadre institutionnel et la demande de la personne qu'il accompagne individuellement ou en collectif.

Une reconnaissance du métier de Travailleur Social qui passe par une revalorisation immédiate de 300 euros du coefficient de base

Matignon a annoncé le 17 février 2022 qu'à compter d'avril 2022 les travailleurs sociaux du privé et de l'associatif bénéficieraient d'une **augmentation salariale de 183 euros net par mois**, comme celle déjà octroyée aux soignants lors du "Ségur de la Santé".

En plus de cette première revalorisation mensuelle, le gouvernement souhaite débloquer 500 millions d'euros par an pour financer une hausse globale des salaires, dans le cadre d'une nouvelle convention collective unique à effet de 2024.

Enfin, une enveloppe de 120 millions en année pleine est annoncée pour la valorisation des travailleurs sociaux de la fonction publique qui a déjà reconnu le diplôme Bac+3 et passé les travailleurs sociaux « Cadres Catégorie A ».

Il est temps de réagir pour défendre nos travailleurs sociaux de Carsat, de Caf ou d'Ugecam.

L'embauche des infirmières **Bac +3** dans nos grilles salariales se fait au niveau 6. Les valorisations successives de 2022 à 2024 dans le privé et dans le public **vont correspondre à 300 euros nets par mois.**

Le SNFOCOS sera en tête pour négocier sur cette

base comparative **la véritable reconnaissance professionnelle et salariale des travailleurs sociaux** des Carsat, Caf et Ugecam.

Monsieur le Directeur Général, le SNFOCOS vous demande d'en faire un point central dans vos discussions avec les autres Directeurs de Branche lors du prochain COMEX.

2. Concernant le projet PLEIADE, nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un projet d'industrialisation de la gestion du courrier. D'ailleurs, **le seul indicateur mis en avant est celui sur la convergence des productivités attendue** dans les PFE.

Aucune information sur les caisses cédantes, sur les restructurations des services Courriers, des impacts humains et organisationnels.

Combien d'agents ont dû changer d'activités et quelles ont été les mesures mises en place pour leur changement d'activités.

Quels sont les gains quantitatifs et qualitatifs réels constatés ?

Quels sont les améliorations et désagréments survenus avec cette mise en place ?

Le SNFOCOS demande un bilan chiffré du passage à PLEIADE du point de vue des caisses cédantes.

Par ailleurs, nous constatons toujours l'absence de calendrier prévisionnel pour les caisses concernées par les prochains déploiements.

Nous vous rappelons que dernière cette absence de visibilité il y a **des agents dans les services Courrier qui depuis trois ans savent qu'ils vont perdre pour partie leur activité et devoir potentiellement changer de métier.** Ils restent sans information sur leur devenir.

Le SNFOCOS demande à ce que la liste des organismes concernées par les prochaines migrations soit communiquée afin que les agents concernés sachent à quoi s'attendre pour leur avenir professionnel.

La Délégation du SNFOCOS : Hélène Azoury, Cécile Dolomie, Jean-Christophe Balsan, Thomas Correze et Bruno Gasparini



INC MALADIE DU 29 MARS 2022

RETOUR SUR LA RÉUNION

Deux mondes s'opposent, celui de la réalité de terrain remontée par les organisations syndicales et celui de la réalité des powerpoints présentés par le Directeur Général.

Un diaporama nous présente les résultats satisfaisants des indicateurs du CPG du Service Social.

Des assistantes sociales, quant à elles, ont témoigné de leur vécu, c'est à dire des difficultés rencontrées, de la perte de sens de leur mission, de la demande de faire du chiffre et de remplir des grilles d'évaluation. L'une d'entre elle en était tellement émue qu'elle avait les larmes aux yeux et la gorge nouée.

Le DG dans sa réponse n'a eu aucune compassion, aucun mot de soutien, de compréhension vis à vis de ces (ses) agents : « *Si tout n'est pas rose, tout n'est pas noir non plus* » fut la réponse à laquelle nous avons eu droit.

L'humain a disparu des présentations de la CNAM. Ce ne sont que chiffres, indicateurs et objectifs.

Sur le projet PLEIADE aucune information sur le nombre d'agents concernés dans les services Gestion des Flux qui ont perdu leur activité, sur la manière dont ils ont été reclassés (voir notre déclaration préalable ci-dessus).

Rassurez-vous, l'objectif de convergences de productivité des différents sites est lui, bien présenté.

Plus globalement, les caisses sont toutes en tension, sur quasiment tous les secteurs mais en particulier sur le paiement des indemnités journalières, les accueils et les plateformes.

Il nous est rappelé que grâce à l'intervention du DG nous avons fini la COG avec 900 CDI de plus que prévu. Pourquoi nous plaindre ? A priori, les quelques embauches que cela représente dans chaque organisme, auraient dû nous satisfaire et certainement résoudre tous les problèmes. Rassurez-vous, « *les indicateurs de gestion sont tendus même s'ils sont toujours en phase avec nos engagements* ».

Tout va bien, donc...

Le SNFOCOS ne partage pas la vision théorisée et déshumanisée présente au travers des diaporamas de la CNAM.

Il faut entendre la souffrance présente dans les organismes et permettre les embauches nécessaires afin que les services cessent d'être en tension et que le service rendu aux assurés retrouve un niveau satisfaisant.

Jean-Christophe Balsan,

Secrétaire National du SNFOCOS en charge de la Branche Maladie et des Cadres



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

DES PERSPECTIVES SYNDICALES

Pour la paix, contre la guerre!

La paix, tout de suite. Ne pas s'habituer. Des milliers de victimes déjà, des millions de réfugiés. Nous n'aurons de cesse de crier contre la guerre, d'œuvrer à la solidarité des peuples et des travailleurs pour l'arrêt immédiat du conflit, pour le retrait des troupes russes d'Ukraine, pour l'arrêt de la répression contre les manifestations contre la guerre, en Russie notamment. Comme nous n'aurons de cesse d'en appeler à toute l'attention et aux actions nécessaires pour que les populations, partout dans le monde, soient protégées des conséquences de la guerre sur l'alimentation, l'accès à l'eau potable, à l'énergie...

Contre tout recul du droit à la retraite

Le sujet des retraites et de l'âge de départ a fait son retour dans le contexte de la campagne présidentielle. Nous avons déjà alerté, nous avons à nouveau réagi. Reculer l'âge légal pour le porter à 65 ans aura comme effet de contraindre ceux ayant encore un emploi à devoir retarder leur retraite, de pénaliser un peu plus le grand nombre de ceux qui subiront une décote faute d'un emploi et d'une carrière complète jusqu'à 65 ans, de basculer dans l'invalidité ceux n'étant plus suffisamment en bonne santé.

D'ores et déjà, beaucoup de salariés attendent avec impatience de pouvoir enfin bénéficier de la retraite, et pour beaucoup 62 ans et 43 années de cotisation c'est déjà trop!

Nous n'en démordons pas : la priorité doit être d'assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la

vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail.

Pouvoir d'achat

La guerre a ajouté aux tensions inflationnistes que l'on connaît depuis l'été dernier. Le prix record des carburants met en difficulté nombre de salariés, travailleurs, retraités, demandeurs d'emploi... s'y ajoute l'impact sur l'ensemble des produits de consommation courante, dont l'alimentation.

La simple application de la réglementation relative au Smic devrait conduire à son relèvement dans les semaines à venir, comme cela a été le cas en octobre dernier. À l'époque, nous avons déjà appelé le gouver-

nement à prendre les devants en y ajoutant un coup de pouce significatif. Cela demeure une revendication d'urgence pour FO. Comme celle du dégel du point d'indice de la fonction publique, dont le gouvernement vient d'annoncer – tardivement! – le principe. Comme nous soutenons nos syndicats et

féderations engagés dans des négociations ou des mobilisations pour l'augmentation des salaires dans les conventions collectives.

Notre congrès

Nos syndicats, nos militants ne se laissent pas détourner des préoccupations des salariés. Ni maintenant, ni en perspective de notre congrès confédéral (29 mai – 3 juin) qui sera un congrès rassemblé, uni, ambitieux et conquérant, pour FO et la justice sociale!

**Dès maintenant,
pour un
congrès syndical
d'ambition
et conquérant!**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

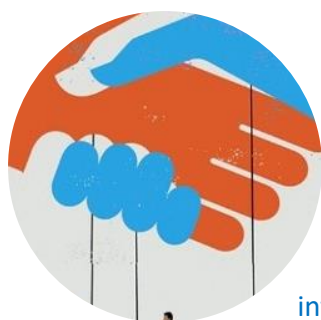
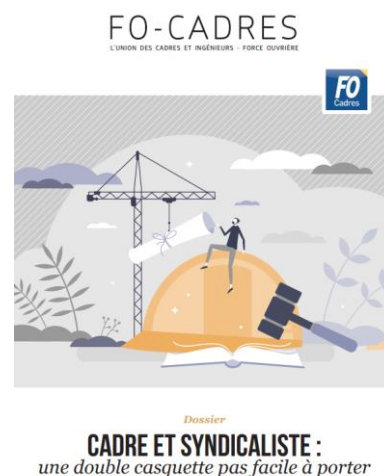
DOSSIER FO-CADRES

CADRE ET SYNDICALISTE : UNE DOUBLE CASQUETTE PAS FACILE À PORTER

En nombre croissant, les cadres sont largement hostiles au syndicalisme. Seule une minorité s'investit dans le dialogue social de son entreprise. Pourquoi ne sont-ils pas plus nombreux ? Comment en attirer un plus grand nombre ?

Commencement de réponse entre expériences personnelles et conseils d'experts que vous trouverez dans ce dossier, fait par FO-Cadres et paru au 1^{er} trimestre 2022.

Retrouvez ce dossier en ligne [ici](#)



MODERNISATION DU PARITARISME

VASTE NÉGOCIATION, À PETITS PAS

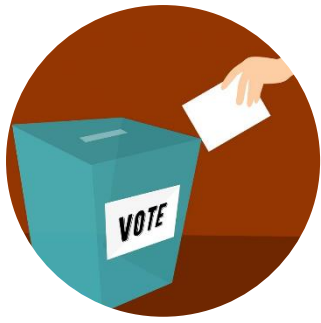
Oui, le patronat essaye quand même d'élargir ses vues et les discussions sont utiles, notamment sur la question de comment doit se passer une négociation interprofessionnelle, indique le secrétaire confédéral Michel Beugas, qui participe à la négociation sur la modernisation du paritarisme de négociation et de gestion, entamée en janvier entre le patronat et les organisations syndicales, dans le cadre de l'agenda économique et social autonome. Cette négociation (déjà huit séances) n'a rien d'un long fleuve tranquille. Les syndicats ont proposé pas mal de modifications au texte présenté le 11 mars par le patronat, livre Michel Beugas. Une nouvelle séance de discussions, le 23 mars, est dédiée à l'examen du préambule du texte qui, pour l'instant, est loin de satisfaire. Plus largement, FO souhaite que le texte qui sortira de ces débats puisse faire l'objet d'un accord interprofessionnel et qu'il en ait bien la valeur. Mais peut-être y aura-t-il un, deux, ou trois textes et il faudra savoir quelle valeur on lui, ou, on leur donne.

FO rappelle principes et lignes rouges

Pour l'instant, nombreux sont encore les points d'achoppement. FO n'est pas d'accord, par exemple, avec la volonté patronale, et d'un autre syndicat, d'affubler les négociations interpro d'un caractère confidentiel. FO a fait valoir sa liberté de communiquer, indique Michel Beugas, satisfait en revanche que la règle du vote par tête soit conservée dans le cadre de la gouvernance de gestion (désignation des administrateurs) des organismes nationaux et interprofessionnels paritaires.

Les syndicats qui s'y opposent, note-t-il, sont les non-signataires de l'ANI du 17 février 2012 sur la modernisation du paritarisme. Pour FO, par ailleurs, un négociateur doit pouvoir être aussi administrateur dans un organisme. Concernant les articles L1, L2 et L3 du Code du travail (sur la concertation obligatoire des organisations patronales et syndicales lors d'un projet de réforme envisagé par le gouvernement en matière de travail, d'emploi et de formation professionnelle), introduits par la loi Larcher de 2007, le patronat, visant toujours à ce que les accords soient supérieurs à la loi, souhaiterait modifier ces articles. FO a redit son refus et par ailleurs aussi celui d'endosser un rôle de colégislateur. Le dernier rendez-vous de négociation reste fixé au 12 avril.

[Article InFO militante du 28 mars 2022](#)



ÉLECTIONS AU CA CAF 31

Les listes FO (FEC/SNFOCOS) ont remporté les 3 postes à pourvoir (2 au collège « employés », 1 au collège « cadres » avec 50 % des suffrages pour ce collège) lors des élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration à la CAF de la Haute-Garonne. Félicitations à nos camarades.

ÉLECTIONS AU CA CAF 13

Bravo à nos camarades de la CAF 13: le SNFOCOS pour le collège Cadres a remporté le poste à pourvoir(avec un suppléant) avec 54,38 % des votants et 1 poste remporté par FO sur les 2 à pourvoir pour le collège Employés.

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr

ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

5 avril 2022 :
Commission nationale de
l'intéressement

5 et 6 avril 2022 :
**Commission Exécutive du
SNFOCOS**

7 avril 2022 :
Réunion de travail
reconnaissance des
compétences des
mandatés syndicaux

12 avril 2022 :
RPN annexes techniques
de l'intéressement

RPN Convention collective
des Praticiens Conseils



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



AG2R LA MONDIALE

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

